

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 20/09/2022

Département de
la Vienne

Arrondissement de
MONTMORILLON

| Nombre de conseillers en exercice | Nombre de conseillers présents | Nombre de conseillers votants | Nombre de pouvoirs |
|-----------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|--------------------|
| 56 | 29 | 33 | 4 |

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-huit heures et quarante-huit minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle polyvalente, 1 Champ de Foire 86600 Coulombiers.

Etaient présents : MARTIN-CHARDONNIER Estelle – GREGOIRE Philippe – TEXIER Stéphane – PERONNET Sébastien (suppléant TILLET François) – CHARGELEGUE Jérôme – OLIVET Jacky – DRECQ Nelly – GRIMAUD Jean-Paul – THOMASSE Gabriel – SARDET Gérard – PROUST Laurent – DILLOT Jean-François – MAURY Jean-Pierre – GEORGEL Sophie – BELLIN Philippe – BOCK François – GIRARDEAU Jules – PIN Olivier – LATU Roland – THEVENET Roland – QUINTARD-MELOUKI Jacqueline – GAYET Olivier – BARBOTIN Bernard – CHAPLAIN Christian – GARGOUIL Francis – JEAN Gisèle – BRANGER Geneviève – LEONET Frédéric – POIRIER Fredy

Etaient excusés : PIQUARD Michael – VERGNAUD Sophie – DUVILLIER Didier – DUPERRIER Marie-Christine – LE GUERN Romain – CARRETIER Michel – BIBAUD André (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian) – BEAU Jacky – LAFRECHOUX Joël – CHASSIN Julien – PICHON Gilles (donne pouvoir à BELLIN Philippe) – CACLIN Philippe – CINQUABRE Jean-Christophe – GIRARD Sandra (donne pouvoir à BARBOTIN Bernard) – BOUCHET Roland – RENOUCARD Chantal – JARASSIER Michel (donne pouvoir à JEAN Gisèle) – BOIRON William

Etaient absents : SOUCHE Guy – JESBERGER Gilles – GORRY Jean-Michel – QUINTARD Jacky – LAMY Pascal – MARTIN Alexis – TOURENNE Cyrille – FRICONNET Jean-Luc – CHOISY Jean-Michel

A été élu secrétaire de séance M. CHAPLAIN Christian
Administratifs : BOUCHE David – LAURIN Pauline

Délibération n°249_27092022

Durée d'amortissement des immobilisations

Le Président informe que suite au passage à la M57, il est demandé de délibérer à nouveau sur la durée des amortissements.

Immobilisations incorporelles

- Logiciel 2 ans

AR Prefecture

086-200058832-20220927-249_27092022-DE
Reçu le 29/09/2022
Publié le 29/09/2022

Immobilisations corporelles

| | |
|---|--------|
| • Véhicule roulant | 8 ans |
| • Mobilier | 10 ans |
| • Matériel de bureau électrique ou électronique | 5 ans |
| • Matériel informatique | 3 ans |
| • Matériel classique | 5 ans |
| • Appareil de laboratoire | 5 ans |
| • Equipement de garage et atelier | 15 ans |
| • Equipement de cuisine | 10 ans |
| • Installation voirie | 20 ans |
| • Plantations | 15 ans |
| • Autre agencement et aménagement terrain | 20 ans |
| • Bâtiment léger, abri | 10 ans |
| • Agencement et aménagement de bâtiment | 15 ans |

Le Président précise que pour les nouvelles acquisitions depuis le passage à la M57, la 1^{ère} année l'amortissement se fera au prorata temporis. Les amortissements antérieurs restent sous l'ancien régime.

Les frais d'études (compte 2031) s'amortiront sur cinq ans dès lors qu'ils ne sont pas suivis de travaux à compter de la date de fin des études.

Le comité syndical après avoir délibéré, vote à l'unanimité les durées d'amortissement proposées.

Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire par
Le Président,
M. Philippe BELLIN
A Valence en Poitou, le 29/09/2022



AR Prefecture

086-200058832-20220927-249_27092022-DE
Reçu le 29/09/2022
Publié le 29/09/2022